ASSURANCES MAGHREBIA S .A

Siège social : Angle 64, Rue de Palestine / 22, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite - 1002 Tunis – Belvédère Identifiant Unique : 0001629N

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 JUILLET 2020 RESOLUTIONS ADOPTEES

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif au projet d'introduction en Bourse des Assurances Maghrebia, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve la décision de l'ouverture du capital et de l'admission de ses titres au marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis sur la base du rapport d'évaluation établi par la Société MAC S.A.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous les pouvoirs au Conseil d'Administration pour arrêter les conditions et les modalités de cette introduction et accomplir toutes les procédures et formalités nécessaires à sa finalisation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.